

Parmi tant de voleurs fameux, émules ou successeurs des Mandrin et des Cartouche, qui, à diverses époques, ont rempli la capitale et les provinces de leur effrayante célébrité, signalerons le nommé Poulailier, que son ancienne renommée a fait mettre au rang des héros des théâtres du boulevard du Temple.

La terreur qu'inspirait ce fripon s'étendait au loin ; et c'était un exemple, entre dix mille autres, de l'exagération des récits populaires. Parce que Poulailier avait commis plusieurs vols plus ou moins hardis, on chargeait son nom de tous les crimes, de tous les assassinats commis par les autres scélérats ; et cependant, il est juste de dire que rien ne prouve, dans son histoire, qu'il ait jamais versé le sang de quelqu'un de ses semblables.

Son procès n'offre aucun attentat de cette nature, aucune trace de sang. Ainsi l'on peut affirmer que son procès et son supplice même, en lui faisant expier les crimes dont il était coupable, le lavèrent d'une foule de forfaits dont la renommée l'avait souillé. Poulailier n'était qu'un surnom qu'il avait adopté pour sa nouvelle profession.

Il s'appelait Jean Chevalier : il était à la fois marchand de chevaux et maître cordonnier ; son domicile était à Essonne, sur la route de Paris à Fontainebleau. Comme il ne pouvait faire seul, avec autant de succès et d'étendue, le commerce violent et lucratif qu'il voulait exploiter, il avait des associés subalternes qui lui étaient dévoués, et dont il dirigeait la marche et les entreprises.

Dans cette bande figuraient un berger demeurant à Brunoy, la femme de ce berger, un écrivain à Paris, une ouvrière en linge établie à Essonne, et le domestique de Poulailier. Ainsi ce chef habile avait à ses ordres le courage entreprenant d'un sexe, et l'adresse de l'autre. Il changeait souvent de nom, suivant l'exigence des cas : tantôt il s'appelait Chevalier, tantôt Bouthillier, tantôt Desmaisons.

Il ne reculait devant aucun moyen pour assurer l'exécution de ses projets. Il engageait volontiers sa liberté dans l'obscur condition de domestique, pour mieux remplir ses vues. Ce fut même en cette qualité qu'il débuta dans la carrière des larrons.

En 1780, il était entré, comme berger, au service d'un fermier de Montry ; mais ce berger était un vrai loup dans la bergerie, et les moutons ne se multipliaient pas sous sa houlette ; les autres effets qui se trouvaient à sa convenance devenaient également sa proie.

En 1779 et 1780, il se fit plusieurs vols dans une maison de Bussy-Saint -Georges, et c'étaient autant de tours de Poulailleur ; mais l'auteur de ces faits et gestes demeura longtemps ignoré. Quand les portes n'étaient pas ouvertes, il savait les briser. Dans une nuit de janvier 1782, il fit un ample butin, et au moyen d'effractions extérieures et, intérieures, il s'appropriâ de l'or, de l'argent, des pièces d'argenterie, du linge et autres effets , dans une ferme opulente de Quincy.

Il savait profiter des sombres et longues nuits d'hiver pour ses expéditions ; mais il ne dédaignait pas la clarté des nuits du printemps et de l'été ; seulement il changeait ses batteries. Quand il avait butiné le miel d'une ruche, il savait en chercher d'autres. Brie-Comte- Robert, Corbeil, Boissy-Saint-Léger et autres lieux circonvoisins, furent tour-à-tour le théâtre de son active industrie.

Ses conquêtes multipliées auraient dû satisfaire ses désirs ; mais l'habitude de la friponnerie était si forte en lui, qu'il ne put s'arrêter à temps, et fut bientôt puni de l'excès de sa cupidité. On avait observé qu'au métier de cordonnier il réunissait celui de marchand de chevaux ; il est certain, en effet, qu'il en avait vendu plusieurs ; et il n'était pas aussi certain qu'il les eût achetés.

Dès son début, il avait reçu une leçon dont il aurait dû profiter. Dès 1780, il avait été surpris, et jeté dans les prisons de Guermantes : mais il était parvenu, à force de travail et d'effraction, à sortir de sa prison. Ce succès lui inspira, sans doute, un excès de confiance , dont il finit par être la victime.

Les prisons du Châtelet gardèrent mieux leur proie que celles de Guermantes. Ce fut dans cette prison que Poulaillet attendit la juste punition de ses crimes.

Il fut condamné à être pendu à une potence plantée sur la place de la porte Saint-Antoine, après avoir été préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire.

L'arrêt du parlement, du 30 juin 1786, ne changea rien à cette sentence. L'arrêt fut exécuté en présence d'une populace nombreuse dont le patient était naguère encore l'effroi